

BUGDET 2016 : LA REALITE

La pression fiscale reste importante

Prélèvements des Taxes foncières et d'habitation :

- Budget Primitif 2016 : **14 953 488 €**
- Budget Primitif 2015 : **14 938 360 €**
- Budget Primitif 2014 : **15 687 418 €**
- Budget Primitif 2013 : **12 612 976 €**

Soit une augmentation entre 2013 et 2016 de **18,56%**, entre 2013 et 2015 de **18,44%** et entre 2013 et 2014 de **24,38%**.

Ce qui donne **7 740 338 € de prélèvements supplémentaires sur trois exercices** (soit 2 340 512€ entre 2013 et 2016, 2 325 384 € entre 2013 et 2015 et 3 074 442 € entre 2013 et 2014).

Soit sur ces trois exercices (2014 et 2015) **les ressources financières supplémentaires prélevées représentent : 9 380 338€** (soit 7 740 338 € + 940 000€ empruntés en 2014 + 700 000€ empruntés en 2016) et toujours aucun investissement structurant important d'engagé.

Si en 2017, l'augmentation des prélèvements supplémentaires reste comparable à celle des trois exercices précédents, les sommes supplémentaires prélevées sur ces quatre exercices seront équivalentes à l'année pleine 2013 et atteindront 12 000 000 €.

Evolution des montants de différents prélèvements

	BP 2013	BP 2016	Augmentation
Droit stationnement (*)	252 490 €	331 390 €	31,25%
Droit marché	62 000 €	120 000 €	93,55%
Taxes foncières et habitation	12 612 976 €	14 953 488 €	18,56%

(*) Rappel : le maire avait promis lors de sa campagne électorale que le stationnement de surface serait gratuit hors période estivale !!!

Comparaison des dépenses d'Investissements entre 2010 et 2016

	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
BP 2010	4 602 495 €
BP 2011	8 683 957 €
BP 2012	5 124 361 €
BP 2013	3 084 007 €
BP 2014	1 310 512 €
BP 2015	2 066 985 €
BP 2016	2 468 659 €

Siège social : 262 Avenue Maréchal Lyautey, Le Goéland 1 - 83240 Cavalaire sur Mer

Association loi de 1901 JO N°0048 du 29.11.2008 annonce N° 02021

Tél : 06 10 23 46 12 www.a-napoleon.com contact@a-napoleon.com

Il est à noter qu'entre 2008 et 2013 le taux des 4 taxes locales n'a pas été augmenté.

Lors du conseil municipal du 23 mars 2016, nous avons posé une question à l'adjoint chargé des finances sur une ligne budgétaire, des dépenses d'investissement, d'un montant de 60 000 €, correspondant à des frais d'études. Il n'a pas su répondre !!!

Cette dépense avait été ajoutée depuis la présentation du Budget Primitif 2016 lors de la commission des finances qui s'était tenue le 22 février 2016.

Finalement, nous avons appris que cette étude portera sur la faisabilité de la réalisation d'un pôle culturel entre la salle des fêtes et le gymnase.

Echelonnement du paiement de la dette PARDIGON

Lors du dernier conseil municipal du 23 mars 2016, le maire nous a expliqué qu'il ne pouvait pas faire autrement que d'augmenter fortement les impôts locaux. Faux !

En effet, nous lui avons répété, qu'il fallait échelonner le règlement de la dette PARDIGON. Cela aurait permis de lisser son règlement et d'augmenter modérément le taux des taxes locales. Il a de nouveau répondu qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation de l'état. Mensonge. La preuve : sur le site de la mairie (voir ci-dessous) il a écrit : « *la décision de ne pas étaler la charge de ce contentieux, malgré l'accord donné par les services de l'Etat, a une incidence importante sur la politique fiscale de la commune.* » »

Ensuite, le litige de la Z.A.C de Pardigon n'est toujours pas liquidé à ce jour. Son règlement impacte très fortement les grands axes de la stratégie financière 2014 qui vous sont exposées ce soir.

D'un montant de 3 039 898 €, le solde du litige de la Z.A.C. de Pardigon constitue un élément déterminant des finances de la Ville pour les années futures. De fait, la décision de ne pas étaler la charge de ce contentieux, malgré l'accord donné par les services de l'Etat, a une incidence importante sur la politique fiscale de la commune.

Ce rapport de présentation abordera ensuite en détail dans une seconde partie, d'une part, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement 2014, puis d'autre part, celles afférentes à la section d'investissement, notamment au travers des principaux programmes d'équipement prévus pour l'année 2014 et des recettes attendues et la structure de la dette

Consultez en ligne le Rapport de Présentation du Budget Primitif 2014



Vous pouvez nous retrouver sur :

<https://www.facebook.com/annick.napoleonventurelli>
et <http://www.a-napoleon.com>

Le Groupe Annick NAPOLEON Allons plus loin ensemble !



JM. GUILLAUD



A. NAPOLEON



S. VIGUIER

Siège social : 262 Avenue Maréchal Lyautey, Le Goéland 1 - 83240 Cavalaire sur Mer

Association loi de 1901 JO N°0048 du 29.11.2008 annonce N° 02021

Tél : 06 10 23 46 12 www.a-napoleon.com contact@a-napoleon.com